

ASSEMBLÉE NATIONALE3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 239

présenté par
Mme Ménard et Mme Thill

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est redondant par rapport à l'alinéa 3.